



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 28.06.2022

ipuro santal blanc

Code du produit: GE-GDC-369

Page 1 de 15

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

ipuro santal blanc

Autres désignations commerciales

240ml: IPU5100, IPU5200, IPU5140

500ml: IPU5120, IPU5220

UFI: 30A4-UYD8-V201-R0V4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Parfum d'ambiance. Solution odorante dans de l'alcool éthylique dénaturé, pour utilisations consommateurs.

Utilisations déconseillées

Le produit ne doit être utilisé que pour l'utilisation prévue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société:	Gries Deco Company GmbH
Rue:	Boschstrasse 7
Lieu:	D-63843 Niedernberg
Téléphone:	+49 (0)6028 944-3100
e-mail:	QS@g-d-c.eu
Interlocuteur:	Division of Supply Chain Management
e-mail:	QS@g-d-c.eu
Internet:	www.ipuro.com

Téléfax: +49 (0)6028 944-3200

Fournisseur

Société:	ipuro Schweiz AG
Rue:	Marktgasse 27
Lieu:	CH-8400 Winterthur
Téléphone:	+41 52 208 34 50
e-mail:	info@ipuro.com
Interlocuteur:	Division of Supply Chain Management
e-mail:	QS@g-d-c.eu
Internet:	www.ipuro.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse - Tel. 145 | 24h (www.toxi.ch)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225

Eye Irrit. 2; H319

Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention	Danger
d'avertissement:	



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ipuro santal blanc

Code du produit: GE-GDC-369

Date de révision: 28.06.2022

Page 2 de 15

Pictogrammes:



Mentions de danger

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P501 Ne pas jeter le contenu avec les ordures ménagères et les éliminer conformément à la réglementation régionale/nationale en vigueur.

Étiquetage particulier de certains mélanges

- EUH208 Contient LINALYL ACETATE, ETHYL LINALOOL, TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES, ACETYLCEDRENE, D-LIMONENE, BENZYL SALICYLATE, CITRUS LIMON FRUIT EXTRACT, CITRUS NOBILIS PEEL OIL, HYDROXYCITRONELLAL. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB) (HEXAMETHYLINDANOPYRAN).

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB) (HEXAMETHYLINDANOPYRAN).

Propriétés perturbant le système endocrinien:

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB) (HEXAMETHYLINDANOPYRAN); Salicylate de benzyle (BENZYL SALICYLATE).

La déperdition de gaz ou le déversement de liquide peut générer des mélanges facilement inflammables possédant une température égale ou supérieure au point d'inflammation. Le produit peut accumuler des charges statiques ce qui peut provoquer une inflammation. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol

En cas d'utilisation non conforme, le produit peut provoquer des irritations cutanées et oculaires.

L'ingestion peut provoquer des lésions du système nerveux central, des nausées, des vomissements, des troubles de coordination et des évanouissements. L'inhalation d'une concentration de 1000 ppm ou plus peut provoquer des irritations des muqueuses nasales, de la gorge et des voies respiratoires.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 28.06.2022

ipuro santal blanc

Code du produit: GE-GDC-369

Page 3 de 15

Composants dangereux

Nº CAS	Substance	Quantité	
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)		
64-17-5	Alcool éthylique, éthanol	80 - 82 %	
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319		
7732-18-5	Eau	10 - 12 %	
	231-791-2		
115-95-7	Acétate de linalyle (LINALYL ACETATE)	< 1 %	
	204-116-4		01-2119454789-19
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H319 H317		
10339-55-6	3,7-dimethylnona-1,6-diène-3-ol (ETHYL LINALOOL)	< 1 %	
	233-732-6		01-2119969272-32
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H319 H317		
1222-05-5	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindénol[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB) (HEXAMETHYLINDANOPYRAN)	< 1 %	
	214-946-9	603-212-00-7	01-2119488227-29
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410		
	Masse réactionnelle d'1- (1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphthyl) éthan-1-ol et de 1- (1,2, 3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphthyl) éthan-1-ol et le 1- (1,2,3,5,6,7,8 , 8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphthyl) éthan-1-ol (TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES)		
	915-730-3		01-2119489989-04
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 1; H315 H317 H410		
32388-55-9	[3R-(3a,3aβ,7β,8aa)]-1-(2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène-5-yl)éthane-1-one (ACETYLCEDRENE)	< 1 %	
	251-020-3		01-2119969651-28
	Skin Sens. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H317 H400 H410 EUH066		
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène (D-LIMONENE)	< 1 %	
	227-813-5	601-029-00-7	01-2119529223-47
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H226 H315 H317 H304 H400 H410		
118-58-1	Salicylate de benzyle (BENZYL SALICYLATE)	< 1 %	
	204-262-9		01-2119969442-31
	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3; H319 H317 H412		
84929-31-7	citron, extrait (CITRUS LIMON FRUIT EXTRACT)	< 1 %	
	284-515-8		01-2119495512-35
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H315 H317 H304 H411		
84929-38-4	Mandarin orange, ext. (CITRUS NOBILIS PEEL OIL)	< 1 %	
	284-521-0		01-2120074120-72
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H315 H317 H304 H411		
107-75-5	7-hydroxycitronellal (HYDROXYCITRONELLAL)	< 1 %	
	203-518-7		01-2119973482-31



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ipuro santal blanc

Date de révision: 28.06.2022

Code du produit: GE-GDC-369

Page 4 de 15

Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H319 H317

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
64-17-5	200-578-6	Alcool éthylique, éthanol	80 - 82 %
par inhalation: CL50 = 95,6 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = 6200 mg/kg Eye Irrit. 2; H319: >= 50 - 100			
5989-27-5	227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène (D-LIMONENE)	< 1 %
dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg			

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Après inhalation

Si des irritations ou des allergies se déclenchaient suite à l'utilisation ou la manipulation du produit (surtout en cas d'inhalation de grandes quantités) : Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. (Veiller au danger d'incendie) Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche et recracher le liquide. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux.

Irritations en cas de contact avec les yeux et irritations/réactions allergiques en cas de contact avec la peau.

Maux de tête.

En cas d'absorption orale de grandes quantités, ce qui est peu vraisemblable en cas d'utilisation conforme : lésions de divers systèmes organiques. Pneumonie d'aspiration. Accélération de l'activité cardiaque.

Dépression du système nerveux central. Étourdissement. Griserie. Céphalées. Ivresse. Nausées. Troubles de la conscience.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Brouillard d'eau. mousse résistante à l'alcool. poudre BC. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ipuro santal blanc

Date de révision: 28.06.2022

Code du produit: GE-GDC-369

Page 5 de 15

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx). Oxydes de soufre.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol

Le produit est facilement inflammable et peut attiser un feu.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation dans des locaux exigus et chauffés : Veiller à une aération suffisante.

Sur le poste de travail (lors de la fabrication/du transvasement) : Utiliser un équipement de protection individuel

Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ipuro santal blanc

Date de révision: 28.06.2022

Code du produit: GE-GDC-369

Page 6 de 15

visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conserver uniquement dans les récipients d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart de: Agents oxydants. Peroxydes. Acide. Chlorures d'acide, inorganique. Ammoniac.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger des rayons du soleil et des sources de chaleur. Éviter les sources de combustion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Parfum d'ambiance. Solution odorante dans de l'alcool éthylique dénaturé, pour utilisations consommateurs.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
25265-71-8	Dipropylèneglycol (inhalable)	-	140		VME 8 h	
5989-27-5	D-Limonène	-	280		VLE courte durée	
64-17-5	Ethanol	7 14	40 80		VME 8 h VLE courte durée	
		500	960		VME 8 h	
		1000	1920		VLE courte durée	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Substance	DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64-17-5	Alcool éthylique, éthanol	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	1900 mg/m³
		Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	343 mg/kg p.c./jour
		Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	950 mg/m³
		Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	950 mg/m³
		Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	206 mg/kg p.c./jour
		Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	114 mg/m³
		Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	87 mg/kg p.c./jour



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ipuro santal blanc

Date de révision: 28.06.2022

Code du produit: GE-GDC-369

Page 7 de 15

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	
Milieu environnemental		Valeur
64-17-5	Alcool éthylique, éthanol	
Eau douce		0,96 mg/l
Eau de mer		0,79 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,6 mg/kg
Sédiment marin		2,9 mg/kg
Intoxication secondaire		0,72 mg/kg
Sol		0,63 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Une aération suffisante doit être garantie.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Inutile en conditions d'utilisation normales.

Sur le poste de travail (lors de la fabrication/du transvasement) : Lunettes avec protections sur les côtés

Protection des mains

Il n'est pas nécessaire de porter des gants pour l'utilisation recommandée car en utilisation conforme il ne devrait pas y avoir de contact avec la peau.

Sur le poste de travail (lors de la fabrication/du transvasement) :

En cas d'utilisation répétée : porter des gants résistants aux produits chimiques en caoutchouc fluoré (0,4 mm) ou en caoutchouc butylique (0,5 mm) (Durée de pénétration > 480 min).

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Inutile en conditions d'utilisation normales.

Sur le poste de travail (lors de la fabrication/du transvasement) : Vêtement de protection.

Protection respiratoire

Inutile en conditions d'utilisation normales.

Sur le poste de travail (lors de la fabrication/du transvasement) :

dépassement de la valeur limite: appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	transparent à jaunâtre
Odeur:	frais / fruité / floral (senteurs de bois)
Point de fusion/point de congélation:	<-15 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition	78 °C
et intervalle d'ébullition:	
Inflammabilité	
solide/liquide:	non applicable
gaz:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	3,3 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	18 vol. %
Point d'éclair:	18,5 °C
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ipuro santal blanc

Code du produit: GE-GDC-369

Date de révision: 28.06.2022

Page 8 de 15

pH-Valeur:	5-7
Hydrosolubilité:	diluable
Solubilité dans d'autres solvants	
Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	-0,31
Pression de vapeur:	57,26 hPa
Densité (à 20 °C):	0,86 g/cm³
Densité de vapeur relative:	1,03

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée
 gaz:

363 °C

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

1,2 mPa·s

(à 20 °C)

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut réagir avec le caoutchouc naturel, les plastiques en méthacrylate de méthyle, les polyamides, l'étain ou le laiton.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable en conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Lors d'une utilisation conforme aux dispositions, aucune réaction dangereuse n'est à prévoir.

Le produit réagit lentement avec le calcium acide sous chloré, le protoxyde et l'ammoniaque Il réagit violemment avec des oxydants puissants tels que l'acide nitrique, le nitrate d'argent, le nitrate de mercure et le perchlorate de magnésium (danger d'explosion et d'incendie).

10.4. Conditions à éviter

Source de chaleur, flammes ouvertes ou autres sources d'inflammation. Manipulation dans des récipients/conduites directeurs et non reliés à la masse.

10.5. Matières incompatibles

agents oxydants fortes. Acide sulfurique. Acide nitrique. Peroxydes. Ammoniac. métaux alcalins ou terreux-alcalins. Oxyde alcalin. Chlorure d'acétyle. Bicarbonate de soude/calcium acide sous chloré

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. gaz et vapeurs irritants/toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ipuro santal blanc

Date de révision: 28.06.2022

Code du produit: GE-GDC-369

Page 9 de 15

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets en raison de la substance « éthanol » :

Effets/symptômes aigus (après inhalation, exposition à de fortes concentrations):

gorge sèche/maux de gorge, toux, irritation des voies respiratoires, des muqueuses nasales, difficultés à respirer, dépression du système nerveux central, symptômes ressemblant à ceux après inhalation

Effets/symptômes aigus (après ingestion, prise massive) :

pneumonie d'aspiration possible, rougeurs cutanées, augmentation de la température corporelle, peau humide, excitation/anxiété, accélération de l'activité cardiaque, dépression du système nerveux central, vertige, griserie, céphalées, ivresse, nausées, vomissement, capacité réactionnelle perturbée, difficultés de coordination, troubles de la vue, difficultés de concentration, hallucinations, sensibilité à la douleur perturbée, troubles du rythme cardiaque, troubles de la conscience, tremblements, crampes/contractions musculaires incontrôlées, pupilles dilatées

Effets/symptômes aigus (après contact avec les yeux):

rougeur du tissu oculaire. Larmoiement.

Effets/symptômes aigus (après contact avec la peau):

Légères irritations.

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	Alcool éthylique, éthanol				
	orale	DL50 mg/kg	6200 Ratte	IUCLID	OECD 401
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	95,6 mg/l Ratte	RTECS	OECD 403
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène (D-LIMONENE)				
	orale	DL50 mg/kg	> 2000 Ratte		
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000 Kaninchchen	IUCLID	

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Contient LINALYL ACETATE, ETHYL LINALOOL, TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES, ACETYLCEDRENE, D-LIMONENE, BENZYL SALICYLATE, CITRUS LIMON FRUIT EXTRACT, CITRUS NOBILIS PEEL OIL, HYDROXYCITRONELLAL. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ipuro santal blanc

Date de révision: 28.06.2022

Code du produit: GE-GDC-369

Page 10 de 15

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets en raison de la substance « éthanol » :

peau sèche, douleurs abdominales, lésions/grossissement du foie, anomalies dans l'hémogramme, effets sur le système cardio-vasculaire/la circulation sanguine, augmentation de la glycémie, endommagement du système nerveux, troubles du comportement, confusion, troubles des réactions sensitives, tremblements, lésions de la moelle épinière, lésions du système endocrinien, fragilisation du système immunitaire

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien:

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)
(HEXAMETHYLINDANOPYRAN); Salicylate de benzyle (BENZYL SALICYLATE).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nº CAS	Substance	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	Alcool éthylique, éthanol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	15300	96 h	Tête de boule	Indications fournies par le fournisseur	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	275 mg/l	72 h	Chlorella vulgaris	Indications fournies par le fournisseur	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	5012	48 h	Ceriodaphnia spec	Indications fournies par le fournisseur	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	9,6 mg/l	9 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène (D-LIMONENE)						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	0,7 mg/l	96 h	Pimephales promelas		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,42	48 h	Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

L'éthanol est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	Alcool éthylique, éthanol	-0,31
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène (D-LIMONENE)	4,23

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
64-17-5	Alcool éthylique, éthanol	1 - 4,5	Cyprinus carpio (Carpe)	



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ipuro santal blanc

Date de révision: 28.06.2022

Code du produit: GE-GDC-369

Page 11 de 15

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

La pénétration de l'éthanol dans le sol est très faible car l'éthanol est très volatil.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB) (HEXAMETHYLINDANOPYRAN).

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB) (HEXAMETHYLINDANOPYRAN).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien:

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB) (HEXAMETHYLINDANOPYRAN); Salicylate de benzyle (BENZYL SALICYLATE).

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas mettre les restes de produits aux ordures ménagères, ne pas les vider dans les canalisations ou dans les toilettes.

Alimenter le contenu / récipient d'un point de collecte de produit toxique habilité.

Selon le catalogue européen des déchets (CED), l'attribution de numéros d'identification de déchets/descriptions de déchets doit être réalisée d'une manière spécifique pour chaque industrie et chaque processus.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

160305 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Rebut de fabrication et produits non utilisés; Déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150101 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en papier et en carton

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Produit de nettoyage recommandé : Eau (avec détergent)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1266

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

PRODUITS POUR PARFUMERIE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3





Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ipuro santal blanc

Code du produit: GE-GDC-369

Page 12 de 15

Date de révision: 28.06.2022

Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	163 640D
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
Nº danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1266**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Produits pour parfumerie**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	163 640D
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1266**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** PERFUMERY PRODUCTS**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3



Dispositions spéciales:	163
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E2
EmS:	F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1266**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** PERFUMERY PRODUCTS**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ipuro santal blanc

Code du produit: GE-GDC-369

Date de révision: 28.06.2022

Page 13 de 15



Dispositions spéciales: A3 A72

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L

Passenger LQ: Y341

Quantité exceptée: E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes mesures de précaution spéciales ne sont connues.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

2010/75/UE (COV): ~80%

Indications relatives à la directive P5c LIQUIDES INFAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone: non applicable

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XiV de REACH: aucune

Législation nationale

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Alcool éthylique, éthanol

Acétate de linalyle (LINALYL ACETATE)

3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol (ETHYL LINALOOL)

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindénol[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)

(HEXAMETHYLINDANOPYRAN)

Masse réactionnelle d'1- (1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol et de 1- (1,2,



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ipuro santal blanc

Date de révision: 28.06.2022

Code du produit: GE-GDC-369

Page 14 de 15

3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol et le 1- (1,2,3,5,6,7,8 ,
8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol (TETRAMETHYL
ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES)
[3R-(3a,3aβ,7β,8aa)]-1-
(2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène-5-yl)éthane-1-one (ACETYLCEDRENE)
(R)-p-mentha-1,8-diène (D-LIMONENE)
Salicylate de benzyle (BENZYL SALICYLATE)
citron, extrait (CITRUS LIMON FRUIT EXTRACT)
Mandarin orange, ext. (CITRUS NOBILIS PEEL OIL)
7-hydroxycitronellal (HYDROXYCITRONELLAL)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,6,8,11,12,13,14,15,16.

Version 1,00 - 18.07.2018 - première ébauche

Version 1,01 - 19.09.2018 - Ajustement section 1

Version 1,02 - 05.11.2020 - Révision générale

Version 1,03 - 28.06.2022 - Révision générale

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

BImSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions

CAS : Chemical Abstracts Service

DIN : Norme de l'Institut allemand de normalisation

CE : Concentration effective

CE : Communauté européenne

NE : Norme européenne

IATA : International Air Transport Association

Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

ICAO : International Civil Aviation Organization

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

ISO : Norme de l'Organisation internationale de normalisation

CLP : Classification, Labeling, Packaging

IUCLID : International Uniform Chemical Information Database

CL : Concentration létale

DL : Dose létale

LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires

OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development

PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses

NU : Nations Unies

COV : Composés organiques volatils

vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables

VwVws : Règlement administratif sur la classification des substances dangereuses pour les eaux

CPE : Classe de pollution des eaux

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS : European List of Notified Chemical Substances

DNEL : Derived No Effect Level

PNEC : Predicted No Effect Concentration

TLV : Threshold Limiting Value



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ipuro santal blanc

Date de révision: 28.06.2022

Code du produit: GE-GDC-369

Page 15 de 15

STOT : Specific Target Organ Toxicity

AwSV : Décret relatif aux installations concernant la manipulation des substances susceptibles de polluer l'eau

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient LINALYL ACETATE, ETHYL LINALOOL, TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES, ACETYLCEDRENE, D-LIMONENE, BENZYL SALICYLATE, CITRUS LIMON FRUIT EXTRACT, CITRUS NOBILIS PEEL OIL, HYDROXYCITRONELLAL. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité sont destinées à décrire les règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et sont basées sur les connaissances actuelles. La fiche technique de sécurité a été créée sur la base des informations des fabricants en amont par :

asseso AG, Ottostraße 1, 63741, Aschaffenburg, Allemagne

Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-Mail: eu-sds@asseso.eu,
www.asseso.eu

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)